

Notice destinée aux candidats à l'admission à la formation d'ingénieur en mécanique et génie industriel

Session 2022

Nombre de places ouvertes en 2022

Le nombre de places ouvertes au recrutement en 1^{ère} année de la formation est de 24 places, en formation initiale par la voie de l'apprentissage. Aucune place n'est ouverte pour le recrutement en 2^{ème} année en formation initiale.

Conditions d'admission en 1^{ère} année de la formation

Sont autorisés à présenter leur candidature des candidats de moins de 30 ans qui :

- ont obtenu ou obtiendront avant septembre 2022 un DUT dans un domaine proche de la mécanique et du génie industriel (GIM, GMP, MP, QLIO...),
- ont obtenu ou obtiendront avant septembre 2022 un BTS dans un domaine proche de la mécanique et du génie industriel,
- ont obtenu ou obtiendront avant septembre 2022 une L3 ou équivalent dans un domaine proche de la mécanique et du génie industriel,
- sont inscrits en classe préparatoire ATS.

S'ils sont admis en 1^{ère} année, les candidats devront fournir dès la rentrée un justificatif du diplôme qui leur a permis de candidater, sous peine d'être immédiatement exclus de la formation.

Calendrier et modalités du recrutement

Le jury de recrutement est souverain dans les décisions qu'il rend lors des différentes étapes du recrutement. Ses décisions sont sans appel et sont communiquées par mail exclusivement.

Entre le 1^{er} février et le 8 mars 2022 – Candidature en ligne

Les candidatures se font exclusivement sur la plateforme en ligne <https://alternance.imt.fr/>

28 mars 2022 – Réunion du jury

Le jury se réunit et définit trois listes de candidats :

- retenus en voie de l'excellence académique et autorisés à chercher une entreprise,
- déclarés admissibles et convoqués aux épreuves orales,
- non retenus.

L'évaluation des candidats est basée sur l'étude du dossier fourni et en particulier sur les résultats obtenus durant les années d'étude menant au diplôme requis.

12, 13 et 14 avril 2022 – Epreuves orales

Pour les candidats déclarés admissibles par le jury du 28 mars 2022, les épreuves orales se composent d'un entretien de motivation et d'une épreuve d'anglais.

Ces épreuves durent une demi-journée et se déroulent en présentiel dans les locaux de l'école. Les candidats en stage à l'étranger peuvent passer les épreuves en distanciel (sur justificatif). Toutefois, en fonction des conditions sanitaires, le jury peut décider d'organiser ces épreuves en distanciel.

15 avril 2022 – Réunion du jury

Le jury se réunit et définit deux listes de candidats :

- autorisés à chercher une entreprise à la suite des épreuves orales,
- non retenus à la suite des épreuves orales.

Dès le milieu du mois d'avril – Recherche d'une entreprise

Les candidats retenus sur la voie de l'excellence académique ou autorisés à chercher une entreprise à la suite des épreuves orales doivent s'inscrire auprès du CFAI d'Auvergne pour un accompagnement à la recherche d'entreprise et la gestion du contrat d'apprentissage.

Le CFAI met en relation les candidats avec les entreprises qui cherchent un apprenti en veillant à l'adéquation entre le profil du candidat et le poste proposé. Il suit le processus de recrutement.

Les 24 premiers candidats qui signent un contrat d'apprentissage intègrent la formation. Les autres candidats, bien qu'autorisés par le jury à chercher une entreprise, ne pourront plus intégrer la formation lorsqu'elle sera complète. Il est donc vivement conseillé aux candidats de chercher activement une entreprise d'accueil le plus tôt possible.

1^{er} septembre 2022 – Rentrée en 1^{ère} année

Pour les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage, la rentrée en 1^{ère} année de la formation est planifiée le jeudi 1^{er} septembre 2022 à 8h00.

SIGMA Clermont

Campus des Cézeaux
20 avenue Blaise Pascal
63170 AUBIERE

Contact : christophe.caux@sigma-clermont.fr (responsable de la formation)